

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 31 décembre 2012 mettant fin aux fonctions exercées par les administrateurs provisoires de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France

NOR : AFSH1230792S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Martinique n° 161 du 22 août 2012 portant placement sous administration provisoire de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France à compter du 23 août 2012 jusqu'au 23 février 2013 ;

Vu la décision de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 22 août 2012 désignant des administrateurs provisoires de l'établissement public départemental de santé mentale Colson de Fort-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé de Martinique n° 268 du 28 décembre 2012 portant fin du placement sous administration provisoire de l'établissement public départemental de santé mentale (EPDSM) Colson de Fort-de-France,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin au 31 décembre 2012 aux fonctions exercées par M. Guy VALLET, inspecteur général des affaires sociales, et M. Jean-Claude DELNATTE, conseiller général des établissements de santé, en tant qu'administrateurs provisoires de l'établissement public départemental de santé mentale, centre hospitalier de Colson, à Fort-de-France.

Article 2

La présente décision est notifiée à la présidente du conseil de surveillance de l'établissement public départemental de santé mentale, centre hospitalier de Colson, à Fort-de-France, et aux administrateurs provisoires, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Martinique.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur le 31 décembre 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur général de l'offre de soins,
F. FAUCON